

**Acte N°2023-21**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2023,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la circulaire ministérielle du 24 septembre 2022 portant déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur, de recherche et du réseau des œuvres ;
- Vu** la délibération 2022-57 du 31 octobre 2022 portant adoption du plan de sobriété et de continuité,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Bilan du plan de sobriété énergétique et la reconduction du plan pour l'année 2023-2024**

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du bilan du plan de sobriété énergétique et de sa reconduction pour l'année 2023-2024, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 2 octobre 2023

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER